PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2018-2020

VILLE D'IVRY SUR SEINE Mise à jour septembre 2019

Périmètre et public du PEDT

- Territoire concerné : l'ensemble de la commune.
- Public concerné : les enfants scolarisés année scolaire 2018/2019
- Effectif scolaire 2018: 6084 enfants scolarisés
- en maternelle : 2514 enfants
- · en élémentaire : 3570 enfants

Les écoles privées à lvry-sur-Seine

ECOLES PRIVEES	EFFECTIFS		
JEAN XXIII	60 maternelles	169 élémentaires	
Notre Dame de l'Espérance	71 maternelles	121 élémentaires	

Les effectifs scolaires, péri et extra-scolaires

Les effectifs scolaires en élémentaire 2018-2019

- En élémentaire 155 classes sur l'ensemble de la ville dont 3 ULIS (G.Môquet, P.Langevin, J.Solomon) et 5 UPE2A.
- ▶ En maternelle 105 classes sur l'ensemble de la ville dont 5 pôles 3 ans.

Fréquentation journalière des accueils péri et extrascolaires rentrées scolaires de 2014 à 2018

	maternelle			élémentaire				
moyenne de fréquentation / jour	2015/2016	2016/2017	2017-2018	2018 - 2019	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018 - 2019
Effectifs scolaires	2399	2535	2492	2458	3338	3462	3589	3656
Effectifs accueil du matin	170	186	184	137	182	207	205	177
Effectifs restauration scolaire	1619	1791	1693	1674	2474	2598	2625	2687
Effectifs accueils du soir	734	793	781	651	954	848	851	862
Effectifs mercredis	611	811	837	608	592	688	803	612

Une dynamique éducative volontariste

PEL/PEDT/Plan du mercredi

Le Plan du mercredi

- Le plan du mercredi est le nouveau cadre, choisi par le gouvernement, pour un partenariat renouvelé entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat.
- Une collectivité qui s'engage dans la dynamique du plan du mercredi devra répondre à une charte qualité organisé autour de 4 axes:
 - Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap
 - Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
 - Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale(œuvre, spectacle, exposition, tournoi....)

Des objectifs à poursuivre et de nouveaux intégrés dans le cadre du plan mercredi...

- Objectif 1: Favoriser le bien-être de l'enfant dans l'ensemble de ses temps de vie.
- Assurer la régularité des temps sur la journée et la semaine
- Assurer de bonnes conditions d'accueils sur chaque temps (locaux, taux d'encadrement, logistique, repos, temps récréatifs)
- Objectif 2: Lutter contre les inégalités scolaires, améliorer les conditions d'apprentissage et d'accès aux loisirs éducatifs.
- Agir à partir des leviers que constituent: la carte scolaire, l'éducation prioritaire et les moyens de l'éducation nationale
- Poursuivre et améliorer le déploiement du projet d'accueil sur le temps du soir (goûter/étude/activité)
- Objectif 3: Veiller à la qualité et à la complémentarité éducative et aux conditions d'un partenariat efficient.
- Favoriser les transitions et les passerelles
- Développer le travail transversal entre les services et les institutions
- Favoriser la complémentarité entre les projets d'école et les projets des accueils de loisirs
- Développer les formations partenariales
- Faire évoluer les conseils d'écoles
 - Renforcer la place des parents en tant qu'acteur de la communauté éducative

Des objectifs à poursuivre et de nouveaux intégrés dans le cadre du plan mercredi...

- Objectif 4 : Contribuer à l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants
- Renforcer le dispositif d'accueil adapté
- Répondre à l'ensemble des besoins d'aides à l'inclusion de tous les enfants
- Objectif 5: Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Développer les conseils d'enfants et les ateliers philo
- · Sensibiliser les enfants à l'usage des réseaux sociaux
- Objectif 6: Développer des parcours culturels, sportifs et environnementaux
- Objectif 7: Prévention et protection de l'enfance
- Repérer et transmettre les risques de danger et dangers avérés
- Assurer une coordination des situations de protection de l'enfance

Sur le temps scolaire

- Le parcours culturel sur le temps scolaire qui concerne l'ensemble des enfants scolarisés et permet, par la rencontre des œuvres et des artistes, de fonder les bases d'une culture artistique personnelle, mais aussi commune à tous les enfants scolarisés sur la ville.
- Le soutien à la mise en place de projets culturels spécifiques par une collaboration active de tous les équipements municipaux.
- La natation scolaire qui concerne les enfants pour les classes de CE1, de CE2, de CM2 et d'ULIS.
- L'organisation et le financement des classes de découvertes chaque année pour tous les enfants de CM1 et les classes spécialisées dans les extramuros de la Ville.
- Un accueil spécifique adapté aux enfants de 2 ans : 5 pôles d'accueil, l'Orme au chat, D. September, I. Joliot Curie, Barbusse et Thorez

Natation scolaire

- Dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire et suite à la fermeture du bassin de l'Orme au Chat, une nouvelle organisation a pu être mise en place à la piscine Robespierre permettant de préserver aux mieux l'accueil des élèves et de maintenir les contenus pédagogiques.
- Ce sont aujourd'hui les classes de CE1, CE2, CM2 et d'ULIS qui sont accueillies selon les principes suivants:
 - Unité d'apprentissage en trimestre
 - Maintien de la durée des séances fixées à 35 minutes
 - Déplacements en cars pour les écoles d'Ivry-Port

Chantiers partenariaux à poursuivre en 2018-2019 Education Nationale/Ville sur le temps scolaire

- ▶ <u>Pôle des -3 ans</u>: Poursuivre la formation partenariale pour les intervenants des nouveaux pôles engagée depuis 2015-2016.
- Classes de découvertes: Renforcer l'utilisation de nos extra muros afin de construire une identité lvryenne. Mise en place d'un groupe de travail pour revoir l'organisation et les contenus.
- <u>Parcours culturels</u>: Elaborer une convention Education Nationale/Ville en réinterrogeant les contenus du parcours existant et y inclure les accueils de loisirs.
- Environnement: Poursuivre la sensibilisation aux projets environnementaux et aux problématiques de la collecte des déchets.
- <u>Réunion de rentrée</u>: Banalisation d'une demi journée permettant la rencontre et la présentation des équipes
 <u>Education Nationale et d'animation et de leurs projets.</u>

Chantiers partenariaux à poursuivre en 2018-2019 Education Nationale/Ville sur le temps scolaire (suite)

Cohérence éducative:

Favoriser la cohérence dans les interventions auprès des enfants et des familles dans le cas de situations conflictuelles ou problématiques.

- <u>Aide aux projets</u>: Soutien financier et logistique aux projets partenariaux école/accueil de loisirs
- Sécurité aux abords des écoles: Généralisation de la sensibilisation aux cheminements piétons pour tous les enfants de CE2. Mieux identifier les abords des écoles.
- <u>Parcours citoyen</u>: Implication des équipes et des familles et des enfants aux projets d'aménagement urbain.
- <u>Participation à la semaine de la mémoire</u>: Lutte contre le racisme et l'intolérance

Dispositif « Projets partenariaux »

- La ville propose depuis la rentrée 2017 une aide financière dans le cadre de projets partenariaux école/accueil de loisirs à hauteur de 30 000 euros pour une année scolaire.
- Pour la première édition ce sont 4 projets en maternelles, 8 projets en élémentaires et 2 projets de groupes scolaires qui ont été financés à hauteur de 17 630 euros.
- Les projets abordent des sujets aussi variés que le vivre ensemble, l'éveil à la citoyenneté, le jeu dramatique à l'école, les projets sportifs, la sensibilisation à l'environnement, le numérique...

Projets sur les temps péri et extrascolaires

- Proposer des activités culturelles et artistiques en collaboration avec les équipements municipaux ou des intervenants spécialisés.
- Favoriser la découverte de l'environnement et la sensibilisation au développement durable.
- Prioriser dans chaque projet pédagogique les enjeux d'apprentissage à la citoyenneté.
- Elaborer un dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap (formation, expérimentation d'outil, renforcement et soutien du personnel accueillant, protocole d'accueil adapté, suivi avec les familles).
- Maintenir le parcours sportif en collaboration avec la direction des sports qui s'appuie sur un projet pédagogique.
 - Maintenir au mois de juillet des Animations de Quartiers.

Projets sur les temps péri et extrascolaires (suite)

- Prévoir des locaux dédiés aux accueils de loisirs dans tous les nouveaux groupes scolaires.
- Poursuivre l'inscription dans les projets pédagogiques des valeurs portées par l'UNICEF dans le cadre de droits de l'enfant et participer à la journée nationale des droits de l'enfant.
- Pérenniser l'accueil spécifique des enfants de deux ans pendant l'été précédant leur entrée à l'école maternelle en poursuivant la formation des animateurs en lien avec le secteur de la petite enfance.
- Faciliter la transition entre les structures de la petite enfance et les accueils de loisirs et favoriser le lien avec les structures dédiées aux préadolescents.

Projets sur le temps péri et extra scolaire (suite 2)

- Instaurer un temps de travail Enseignants/Animateurs lors de la prérentrée et formaliser des réunions au cours de l'année scolaire.
- Participer aux réunions en direction des familles organisées par les écoles à chaque rentrée scolaire.
- Revoir l'organisation et les contenus de l'accueil du soir en laissant la place à l'expérimentation.

Des moyens importants sur le territoire

- Les équipements et événements sportifs: piscine, créneaux sportifs les mercredis matins, la quinzaine sportive, les Olympiades...
- Les équipements culturels: médiathèque, cinéma, théâtre, galerie d'art, Crédac...
- Les espaces verts: parcs municipaux et départementaux

Des dispositifs existants et cofinancés par la CAF

- Poursuite du cofinancement par la CAF de la création ou de l'amélioration d'accueils de loisirs (subventions d'investissement).
- Poursuite du cofinancement par la CAF du fonctionnement des accueils de loisirs pour le fonctionnement courant (Prestation de service « Alsh ») et pour le développement (Contrat enfance jeunesse).
- Articulation avec l'accompagnement à la scolarité proposé par la Ville et les associations et cofinancé par la CAF (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).

Organisation scolaire et périscolaire 2018-2019

Pour les écoles maternelles et élémentaires

	Accueil du matin	Classe du matin	Interclasse	Classe de l'après-midi	Goûter	Accueil du soir	
Lundi	7h45-8h30	8h30-12h00	12h00-14h00	14h00-16h30	16h30-17h00	17h00-18h30	
Mardi	7h45-8h30	8h30-12h00	12h00-14h00	14h00-16h00	16h30-17h00	17h00-18h30	
Mercredi	❖Accueil péri scolaire de 7h45 à 18h30						
Jeudi	7h45-8h30	8h30-12h00	12h00-14h00	14h00-16h30	16h30-17h00	17h00-18h30	
Vendredi	7h45-8h30	8h30-12h00	12h00-14h00	14h00-16h30	16h30-17h00	17h00-18h30	

Taux d'encadrement péri scolaires et extra scolaires

	Accueils pe	ériscolaires	Accueils extrascolaires			
	Maternels	Elémentaires		Maternels	Elémentaires	
Matin	1 adulte pou	ir 12 enfants				
Interclasse*	1 adulte pour 7 enfants	1 adulte pour 20 enfants				
(déjeuner)	Excepté pour le groupe des grands 1 adulte pour 14 enfants					
Interclasse* Activités ludiques	activité n'excèdera	ants accueillis par pas 14 enfants en en élémentaire.	Vacances	1 adulte pour 8 enfants	1 adulte pour 12 enfants	
Soir	1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants				
Mercredi	1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants				

^{*}Accueils non soumis à la réglementation DDCS.

Pause méridienne de 12h00 à 14h00

ouverture de l'école à 13h50

Les objectifs du temps d'interclasse :

- Favoriser une bonne alimentation et un équilibre nutritionnel pour contribuer à la santé des enfants,
- Améliorer les conditions du temps de repas,
- Proposer des activités ludiques,
- Favoriser les bonnes conditions d'un retour au calme en partenariat avec les enseignants.
- Sensibiliser les enfants aux enjeux liés au développement durable par l'instauration d'un double menu en élémentaire et la mise en place du tri des déchets alimentaires dans l'ensemble des restaurants scolaires.

Projet en annexe.

Le Petit Robespierre

2 objectifs:

- Développer un lieu de formations entre pairs et de confrontations des pratiques d'animation visant à enrichir le travail de toutes les équipes.
- Proposer aux enfants un lieu d'expérimentations, d'exercice à la citoyenneté

Animation de quartier

<u>Le projet</u>: est co construit avec les accueils de loisirs, la jeunesse et les maisons de guartier;

Il vise à favoriser les passerelles entre les différentes structures implantées dans les quartiers prioritaires.

Le projet s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans dont les familles ne peuvent accéder aux activités municipales proposées durant l'été.

Le fonctionnement :

La structure d'accueil fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h30 et le mercredi de 9 h à 18h30 ;

Pour permettre le lien aux familles, les enfants doivent être inscrits par leurs parents.

4 objectifs:

- Participer à des activités de loisirs, de sport et de culture
- Imaginer et construire un programme d'activités
- Développer des actions favorisant l'émancipation, l'autonomie, l'ouverture sur la ville et favoriser les inter-quartiers.
- Impliquer les familles en les invitant à partager des moments conviviaux.

Vigipirate/PPMS

De nouvelles consignes de sécurité ont été prescrites dans le cadre d'une instruction parue dans le bulletin officiel de l'éducation nationale le 13 avril 2017.

Ce document distingue les différents types de PPMS (plan particulier de mise en sureté) :

- Un PPMS « risques majeurs »
- Un PPMS « attentat-intrusion »

Rôle de l'inspection académique

Les inspecteurs sont chargés de rassembler l'ensemble des PPMS attentaintrusion des établissements scolaires et privés sous contrat. Avec les PPMS, Ils transmettent également au centre opérationnel départemental (cellule de crise départementale en lien avec la cellule académique) les plans des bâtiments et des enceintes scolaires.

L'ensemble de ces documents doivent être communiqués au référent sécurité du commissariat.

Vigipirate/PPMS (suite)

Rôle des directeurs d'écoles

Ils veillent au quotidien à la sécurité des élèves sur le temps scolaires. Ils sont par ailleurs les interlocuteurs des collectivités territoriales. Ils doivent veiller à ce que les personnels travaillant dans les écoles soient parfaitement pris en compte dans le cadre du processus des PPMS.

- L'organisation des temps péri et extrascolaires est intégrée de manière à garantir la cohérence et la continuité des procédures visant à assurer la sécurité des enfants et des personnels.
- Les consignes Vigipirate consistent principalement à:
- Renforcer la surveillance des accès aux bâtiments,
- Contrôler visuellement aléatoirement les sacs,
- Vérifier l'identité des personnes étrangères à l'établissement.



Partenariat sous Convention pluriannuelle et partenaire du CEJ

- Lieu d'implantation : 44 rue Jean-Jacques Rousseau 94200 lvry-sur-Seine
- Bergerie
- Grange
- Public accueilli (173 adhérents actuellement au 31/10./2018): De 6 ans à Jeunes adultes
- Ateliers: 6 ateliers Théâtre/ 2 ateliers Danse/2 ateliers Accompagnement à la scolarité/1 atelier « P'tits Artistes »/1 atelier « P'tits Scientifiques »
- Taux encadrement: 1 animateur pour 12 adhérents.
- Cotisation Annuelle : 25 €/Cotisations séjours : De 24 à 85 €Cotisations séjours Solidarité Internationale : De 200€ à 250€



Objectifs

1. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

- En proposant des actions diversifiées
- En encourageant la créativité et le développement intellectuel
- En promouvant les pratiques artistiques et sportives

2. Encourager la solidarité

- En favorisant différents moyens d'expression
- En créant des échanges entre chaque acteur du projet
- En véhiculant des valeurs universelles comme l'entraide, le partage et l'unité

3. Développer la citoyenneté

- En stimulant l'esprit critique
- En incitant les responsabilités et la prise de décision
- En participant aux différentes initiatives du territoire

Critères d'évaluation

- -Tout d'abord, l'association prépare la coordination de l'initiative dans le but de préparer un contenu solide d'entrée en matière ; sont travaillés l'approche, le contenu et le déroulement de l'action.
- -A la suite des ateliers, sont instaurés des temps d'échange avec les jeunes sur leurs impressions, leurs réactions afin de parfaire les ateliers suivants.
- -Enfin, les animateurs et intervenants se réunissent de manière hebdomadaire durant toute la durée de l'action afin d'adapter chaque atelier au public après recueil de leurs suggestions.

Un bilan de l'action est également réalisé.

-Des outils pédagogiques (grilles d'évaluation, fiches présence, questionnaires, cahiers de suivi) sont utilisés pour effectuer les évaluations qualitatives et quantitatives du projet mené et constituer le bilan global de l'action.